

# ARRÊTÉ

## PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION ACCESSIBILITE ET HANDICAP

318/2020

Le Maire de la commune de Le Teich,

Vu la loi n°2005-102 du 11/02/05 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 :

Les personnes mentionnées ci-après sont nommées membres de la Commission Accessibilité et Handicap :

Représentants du Conseil Municipal :

- Monsieur Alain TIXIER
- Monsieur Philippe DE LAS HERAS
- Madame Isabelle JAÏS
- Monsieur Didier THOMAS
- Madame Maryse GILLES
- Monsieur Henri-Bernard ROUGIER

Représentants d'associations ou organismes œuvrant pour les personnes en situation de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique :

- Monsieur Jackie BONNEAU
- Monsieur Jacques SERVANT
- Monsieur David MOUSSIRON

Un représentant supplémentaire de cette catégorie sera désigné ultérieurement.

Représentant des personnes âgées :

- Madame Maria Carmen FENELON

Représentant du monde économique :  
- Madame Luedwine LE MERDY

**ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement du Président de la Commission Accessibilité et Handicap, son représentant est Monsieur Alain TIXIER.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la commune.

**ARTICLE 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Sous-Préfète d'Arcachon.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°1528/14 du 2 juin 2014.

Fait à Le Teich, le 2 octobre 2020

**François DELUGA**

Maire du Teich

